



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DANSE ET DE MUSIQUE

DE LA CORNICHE DES MAURES

BORMES LES MIMOSAS

LE LAVANDOU

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 083-258301274-20230314-2305B-BF

Berger Levault

Pôle Musique et Danse – 1 impasse du Stade - 83980 LE LAVANDOU
Tél. : 04 94 71 08 17 - E. Mail : SIDAMCM@wanadoo.fr

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / BUDGET PRIMITIF 2023

L'article 107 de la loi NOTRe, qui modifie les articles L.2313, L.3313 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022 étant excédentaire de 222 110.96 €, il est prévu de ventiler ce dernier pour 184 453.66 € en recettes de fonctionnement et 37 657.30 € en recettes d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) au BP 2023.

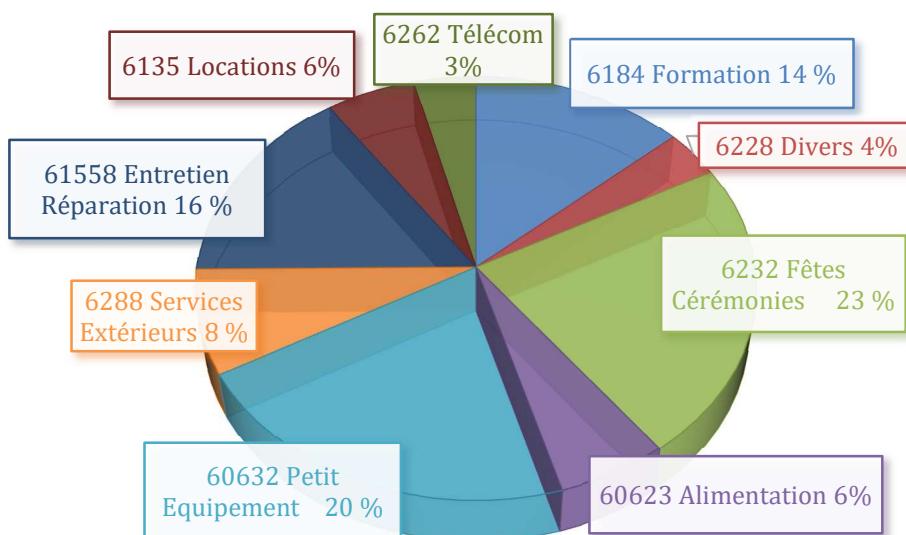
Le budget primitif 2023 s'équilibre à 581 153.66 € en section de fonctionnement (BP 2022 : 692 170.17 €)

➤ Dépenses

1. Charges à caractère général (Chapitre 011)

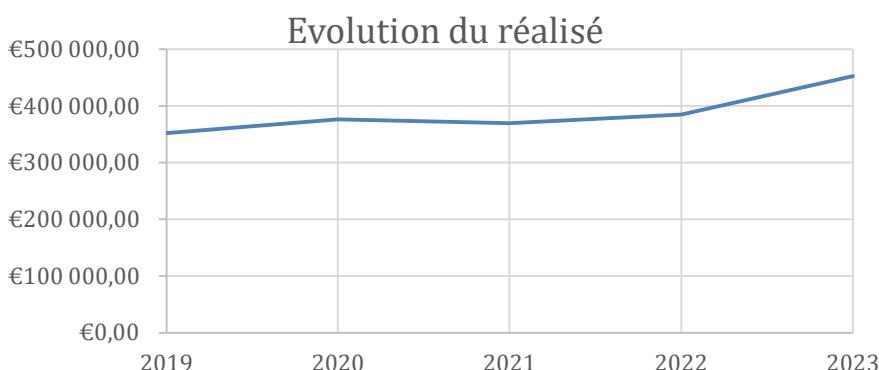
Après une baisse des consommations sur ce chapitre en 2020 et 2021 suite à la période COVID, 2022 marque le retour à une activité pleine et a donc vu les charges générales augmenter (achat de petit matériel, spectacle de fin d'année, entretien des instruments...) avec un réalisé de 44 043,98 €. Une augmentation d'environ 30% est appliquée à ces dépenses et porte le montant inscrit à 57 013.15 € au BP 2023.

REPRÉSENTATION PARTIELLE RÉALISÉ 2022



2. Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Les charges de personnel 2022 s'élevaient à 384 897,79 €. La revalorisation des salaires et le recrutement de personnel fin septembre 2022 a augmenté ces dernières d'environ 10%, qui se répercute sur le montant du BP 2023. Il convient également de prévoir une marge supplémentaire d'environ 7% afin de parer aux éventuelles inflations, primes ou autres. Le budget prévisionnel pour 2023 s'élève donc à 455 760 €.



3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Il s'agit des dotations aux amortissements : l'amortissement est la constatation comptable et annuelle de la perte de valeur des actifs subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence. Le montant réalisé en 2022 était de 3 979,84 €. Le montant prévu dans le cadre du BP 2023 sera de 11 880,51 € en tenant compte des nouvelles incorporations.

4. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre, pour le budget du SIDAM, concerne principalement les indemnités et charges des élus mais également les créances admises en non-valeur dont le montant s'est élevé à 1 135,15 € en 2022 ; pour un réalisé total du chapitre de 22 519,61 €. Le montant prévu pour l'exercice 2023 de 28 000 € permet donc d'anticiper l'augmentation des charges ainsi que d'éventuelles nouvelles créances éteintes.

5. Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Il s'agit principalement du compte 673 *annulations de titres sur exercices antérieurs* sur lequel il convient de prévoir 2500 €.

6. Dépenses imprévues (Chapitre 022)

Le chapitre 022 permet de réserver une partie du budget pour pourvoir à des dépenses imprévues lors de l'élaboration du BP. Depuis la crise COVID, La Mairie du Lavandou, propriétaire de l'école de musique et danse, a exonéré le SIDAM de son loyer. Les activités ayant repris leur cours normal il est possible qu'un loyer soit envisagé. En ce sens, 26 000 € ont été inscrits en dépenses imprévues.

➤ Recettes

1. Résultat de fonctionnement reporté (R002)

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022 est de 222 110.96 € en section de fonctionnement. Une partie de cet excédent est affectée en recettes de fonctionnement au BP 2023 : 184 453.66 €.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70)

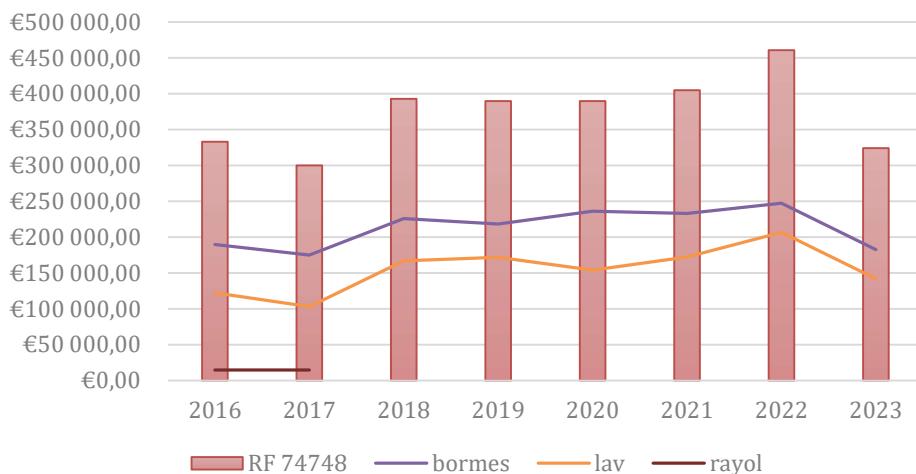
Ces recettes sont constituées des redevances des adhérents et connaît une légère croissance du fait de l'augmentation de ces derniers :

	Nombre d'élèves	Montant perçu
2021	253	59 114,50 €
2022	273	69 050,49 €
2023	297	70 000 € prévision

3. Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre est principalement composé de la participation des Communes de Bormes et du Lavandou. En 2022, ces dernières ont atteint 454 244.16 €. Au vu du résultat excédentaire de l'exercice, il a été décidé de diminuer ces dernières de 130 000 € et ainsi les ramener à 324 200 € au BP 2023.

Evolution des Participations



4. Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ce chapitre est celui sur lequel sont inscrites les recettes non prévues telles que remboursements de trop versé. Il est prévu 1000 sur ce dernier au BP 2023 (1 296.87 € perçus en 2022)

5. Produits exceptionnels (Chapitre 77)

Cela représente une marge infime du budget (360,45 € en 2022)

500 € sont inscrits sur ce compte pour l'exercice 2023

6. Atténuation de charges (Chapitre 013)

Il s'agit de remboursements liés aux frais de personnel (indemnités journalières le plus souvent)

Les recettes s'élevaient à 1 332.54 € en 2022, 1 000 € sont inscrits sur ce compte au BP 2023.

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 49 537,81 € en section d'investissement
(BP 2022 : 75 511,31 €)

➤ **Dépenses**

1. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001)

La section d'investissement du budget 2022 présentait un résultat déficitaire de 7 669,80 € qu'il convient d'inscrire en dépenses du BP 2023.

2. Opérations d'équipement (Chapitre 21)

Au titre de l'exercice 2022, les investissements réalisés pour un total de 43 181,11 € ont été les suivants :

8 503,42 € au 2183 : 2 ordinateurs – tablettes – divers informatique

15 914,48 € au 2184 : chaises – podium amovible – divers

18 080,41 € au 2188 : instruments de musique – chariots de stockage – enceintes – divers

682,80 € au 2181 : rayonnages et micro-ondes

Les dépenses inscrites au BP 2023 pour un total de 38 868,01 € sont réparties comme suit :

2051 : 5 000 € - Achat nouveau logiciel de gestion de l'école

2181 : 1 368,01 € - Rétroprojecteur

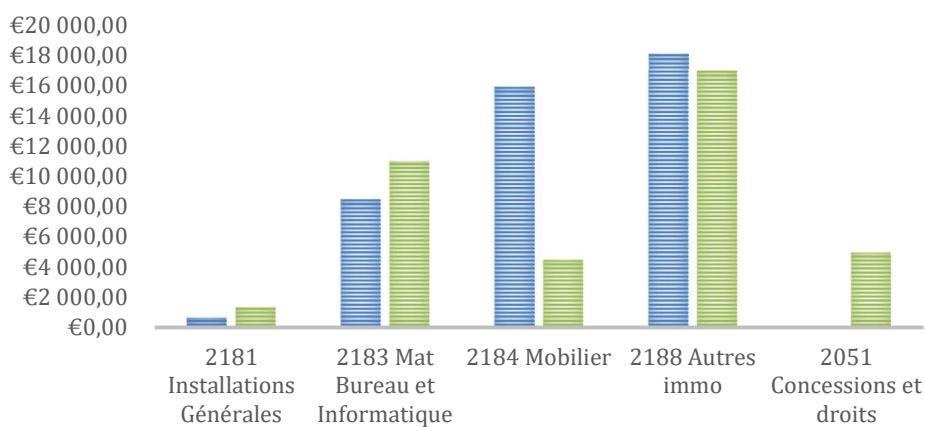
2183 : 11 000 € - Tableaux interactifs – Ordinateur - Tablettes

2184 : 4 500 € - Tables et chaises classes

2188 : 17 000 € - Instruments – Bose – Tour de scène...

Dépenses par comptes

■ Réalisé 2022 ■ Prévisionnel 2023



3. Dépenses imprévues (020)

Sont inscrits 3 000 € à ce chapitre afin de pouvoir abonder une opération de dépense d'investissement si besoin.

➤ Recettes

1. Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)

Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement reporté

BP 2023 : 37 657.30 €

2. Opérations d'ordre (040)

Ces recettes sont constituées des plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations et des dotations aux amortissements (dépense en section de fonctionnement et recette en section d'investissement).

Ces dernières s'élèveront donc à 11 880.51 € au BP 2023.